Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 006-943128926-20261123-DEL1SECTTVA-DE

EPL STELLAE
VILLE DE LA TRINITÉ
06340

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 6
Présents : 5
Votants : 5

L'an deux mille vingt-six, le mardi 17 novembre

Le Conseil d'Administration de l'EPL Stellae de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Président

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le mardi 10 novembre 2026

OBJET : DELIBERATION N°1 – Création d'un secteur distinct de gestion de TVA pour La Stella

PRÉSENT(E)S :

M. Ladislas Polski
M. Rudy Accossato
M. Jean-Paul Genieys
Mme Marie-Pierre Parini
M. Didier Razafindralambo

ABSENTE EXCUSÉE :
Mme Chantal Carrié

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 006-943128926-20261123-DEL1SECTTVA-DE

STELLAE
LA TRINITÉ

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 novembre 2026 **N° 1**

Objet : Création d'un secteur distinct de gestion de TVA pour La Stella

Classification : 7.1 Décisions budgétaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2221-4 qui précise que « les collectivités territoriales, pour l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial relevant de leur compétence constituent une régie ».
Cette régie est dotée, a minima, de l'autonomie financière ;

VU la délibération du Conseil municipal du 12 décembre 2024 portant création de l'EPL Stellae et approbation des statuts ;

Considérant que le budget Stellae gère l'action culturelle de la commune regroupant la médiathèque, l'école de musique et la salle de spectacle et de culture La Stella ;

Considérant les différentes activités de La Stella : la billetterie, la location de salle et les ventes de goodies, de livres et le foyer bar des étoiles ;

Considérant que ces missions constituent une activité économique soumise à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **Valide** la création d'un secteur comptable distinct dans le budget Stellae permettant l'identification des opérations soumises à TVA ;

- **Autorise** le directeur à accomplir toutes les formalités fiscales nécessaires auprès du service des impôts.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suit la signature,

Pour expédition conforme

Ladislas POLSKI,

Président de l'Etablissement Public Local Stellae

VILLE DE LA TRINITÉ STELLAE 06340

Vote : **Pour : 4** **Contre : 0** **Abstention : 1**